



HAL
open science

Une chercheur dans un jury de HMONP

Anne Bossé

► **To cite this version:**

Anne Bossé. Une chercheur dans un jury de HMONP. Lieux Communs - Les Cahiers du LAUA, 2015, 17, pp.244-247. hal-01356246

HAL Id: hal-01356246

<https://hal.science/hal-01356246>

Submitted on 29 Aug 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

UNE CHERCHEUR DANS UN JURY DE HMONP

Anne Bossé, ensa Paris-Malaquais - LAUA

Parce que trop de fois de grands mots recouvrent nos expériences¹, je m'autorise ce récit un peu mécontent et très subjectif, écrit sur le vif, du premier jury d'Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre² (HMONP) auquel j'ai participé en cette rentrée 2014. Mon malaise ce jour-là révèle des situations assez fréquentes (pour de jeunes enseignants) d'enseignement où, faute de temps, faute de critères très établis, ou autres... le travail comporte une grande part d'improvisation. Mais surtout ce texte plaide pour que les rapprochements entre formation HMONP et formation initiale ne donnent pas lieu au constat d'étanchéité que cette première expérience me fait formuler. La HMONP est un prisme sur les questions et les évolutions de la profession, c'est en tout cas ce qui motivait ma décision en septembre 2013 d'accepter d'être directrice d'études de trois jeunes Architectes Diplômés d'État, même si j'étais consciente qu'étant architecte de formation exerçant maintenant le métier d'enseignant-chercheur, c'était peut-être un peu aventureux. De fait, peu de profils SHS ou affiliés (je suis dans le champ "villes et territoires") prennent part à la HMONP.

J'ai suivi trois ADE, elles ont eu des expériences très différentes, nos discussions tout au long de l'année ont été vraiment riches ; le rapport change de celui avec les étudiants.

1 Merci à Éric Chauvier, *Les mots sans les choses*, Alia, 2014.
2 L'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) a été créée par décret en juin 2005 dans le cadre de la réforme des études d'architecture, qui fait se distinguer maintenant le titulaire d'un Diplôme d'État d'Architecte valant grade de Master (les ADE : Architectes Diplômés d'État) et les titulaires de la HMONP). L'habilitation ouvre à ses titulaires la possibilité de porter le titre d'architecte en s'inscrivant à l'Ordre, et d'exercer la maîtrise d'œuvre. Elle se compose d'une formation théorique et d'une Mise en Situation Professionnelle (MSP) de 6 mois.

P. travaille dans une agence à Londres, plutôt d'architecture d'intérieur. Certains clients sont très riches, c'est assumé, l'agence tient grâce à ces projets rentables, comme de construire de part le monde des restaurants franchisés. Pas facile, au cours de sa Mise en Situation Professionnelle (MSP), de démêler ce qui est intéressant dans le système britannique, plus souple et plus aventureux, et d'essayer de le comparer à la France...

N. était dans une toute petite agence d'architectes théoriciens d'environ 60 ans. Elle y découvre la dimension politique de l'architecture, en côtoyant de manière très rapprochée, par le biais d'un projet de ZAC pour une ville de province, le rôle d'architecte coordonnateur. Elle s'interroge sur les limites de cette fonction avec l'architecte conseiller du prince, sur la manipulation possible par les mots, le récit du projet, et met le doigt sur des enjeux déontologiques essentiels. Jusqu'où être stratégique pour faire aboutir ses idées...

O. travaille dans une toute petite agence nouvellement créée. Elle est plutôt noyée dans les propres difficultés du tout jeune Hmiste qui s'est installé il y a peu, ce flou un peu compliqué ne l'aide pas à se clarifier sur les meilleures conditions d'exercice...

Le jour du jury évidemment, alors que j'avais alerté l'administration, mon train est en retard, l'oral de P. a déjà commencé lorsque je m'installe. Nous allons écouter, ce matin-là, 5 ADE, les trois que j'ai suivi puis deux autres, accompagnés par un collègue. Le jury respecte la parité, je suis positivement étonnée, je m'attendais à l'inverse. Première prise de parole au moment des questions pour P., mon collègue de droite : c'est superficiel, confus, mémoire comme oral. Ça démarre mal. Je regarde P., lui souris. Je l'ai eu au téléphone la veille, elle était inquiète. La discussion s'oriente sur le système anglosaxon. Elle explique les *timesheet* remplis chaque semaine : les archi-

tectes anglais se font payer au temps passé ; l'heure d'un chef vaut tant, l'heure d'un architecte équivalent licence III vaut tant, à la fin, le client paye. Le chantier en Chine qu'elle a suivi par Iphone intrigue au moins autant qu'il méduse le jury. P. revient sur ce côté audacieux, plus risqué, qui lui a plu de la pratique là-bas (ils montent parfois déjà les cloisons alors que le projet n'est pas fini !).

Débat une fois que P. est sortie. Le jury reste trop sur sa faim, ils ont mis du temps à comprendre qu'elle réfléchissait à une position entre-deux, entre audace et règles françaises. Ils ne comprennent pas comment se joue la responsabilité là-bas - maître mot de la matinée - elle n'est pas allée voir suffisamment du côté de la législation. Je tente une remarque, si les questions telles que nous nous les posons n'existent pas vraiment là-bas, pas facile dès lors pour elle de trouver les réponses. À ma droite, le couperet tombe, il ne lui donnerait pas, c'est superficiel. Les autres ne sont pas complètement d'accord, sa MSP est super intéressante.

On reporte les avis à la fin de la matinée, une fois qu'on aura vu tout le monde. Je comprends que les "vrais" critères d'évaluation me sont inconnus, il fallait s'en occuper avant me direz-vous...

N. rentre, s'installe. Je ne l'ai jamais connue aussi stressée, timide, assise à un coin de la table, elle s'emmêle dans ses notes. Une des personnes du jury entame la discussion, se dit choquée par ce qu'elle a lu : "quoi les archis qui sont coordonnateurs de ZAC essaient d'avoir des lots !". Je suis surprise de cette [fausse] ingénuité. Se saisissant avec mauvaise foie d'une phrase un peu malheureuse de N., mon collègue de droite lui demande ce qu'elle a voulu dire par "la manipulation c'est intéressant". Bon, l'oral est mauvais - elle a répété c'est intéressant comme une manière trouver à conclure plusieurs phrases - elle veut parler de sa découverte du fait

que les mots peuvent manipuler, je fulmine. Je mesure le malaise quand une personne insiste : "mais en termes de responsabilité, vous, vous manipuleriez ?".

La discussion converge, en tous les cas, pour dire les limites qu'un tel morceau de ville soit laissé à la réflexion de quatre personnes, les pratiques de l'agence sont en question, plusieurs rappellent toutefois que ce n'est pas cela que l'on juge.

N. sort.

Elle s'est montrée hésitante sur beaucoup de réponses, pas de doute, le jury n'est pas trop convaincu, la MSP est intéressante mais "elle n'en a rien fait", et le projet professionnel aussi est flottant. Aïe, là c'est de ma faute... Une personne du jury dit son regret qu'il n'y ait pas d'images, et des mémoires un peu courts, j'insiste "ce sont les consignes de l'école". Je commence à être mal à l'aise, je sais que ça va être très compliqué ; j'entends une des architectes dire que les mémoires sont presque hors sujet... À ma droite, normal, il n'est pas du tout pour l'habilitier, encore moins que la précédente.

Arrive O.

Elle n'est pas dans le truc, ça se sent.

Elle évoque le niveau des rémunérations, LE problème des architectes qui débutent. "A-t-elle été voir le site de l'Ordre ?" lui demande l'architecte qui en est la représentante, bafouille, "tout vous y est expliqué pourtant !".

Le jugement est catégorique, négatif, elle n'a pas creusé les choses. Je vous passe l'expression toute aussi catégorique balancée sur sa personnalité par mon collègue de droite. Ils se retournent vers moi, veulent savoir s'il y a une raison obscure à ce qu'ils viennent de voir. J'évoque son année compliquée, mais ils n'ont pas à prendre cela en compte.

Arrive l'ADE suivante, j'ai lu son mémoire, pour moi c'est un torchon. Dans son mémoire, il est avant tout question

de réglementations. à quoi sert le CCTP, la différence entre une EURL et une SARL, bref les cours qu'elle a eus. Je vois que mon collègue de droite a mis 16 à son mémoire. Aïe. Quand je pense qu'ils ont dit qu'il n'y avait pas de problématisation dans les mémoires de P. et de N., le gouffre entre eux et moi devient béant.

Elle parle debout, elle a prévu une projection. Ils sont conquis. Son mémoire on n'en parle pas en fait. Elle a travaillé uniquement sur des façades à rénover, mais là, ça n'a pas d'importance. Les critères d'évaluation deviennent pour moi de plus en plus flous, ou alors de moins en moins.

Elle travaille depuis trois ans. Le jury trouve bien qu'elle n'ait pas fait directement la HMONP, je rappelle que l'école a accordé le droit aux autres, tout juste diplômées, de s'inscrire.

Je lui pose une question. Je ne comprends pas, il n'est pas question d'architecture, de projet, elle évoque des règles, des textes qui semblent coupés de l'expérience professionnelle [elle a bien dit les mots déontologie, responsabilité, et surtout "il faut savoir dire non", ça a un succès fou !]. Alors que, me semble-t-il et là c'est la sociologie qui parle bien sûr, si les règles sont des appuis et des ressources, l'architecture telle qu'elle se fait, ce sont aussi et surtout des compromis, des ajustements, des arrangements, des conflits... Alors toutes les règles qu'elle évoque sur sa future agence – elle fait part sans hésiter de sa motivation... – c'est à quelle fin ? À quelle fin d'architecture ?

Elle ne se laisse pas démonter. Elle ne pensait pas qu'il fallait parler de ça dans le mémoire, voire elle pensait qu'il fallait l'omettre, comme elle n'a pas dit par exemple que l'architecte chez qui elle travaille est aussi marchand de bien, de peur de nuire à sa réputation.

Là, je suis sciée, preuve en actes : la viabilité de cette agence tient peut-être là, mais nous n'en saurons rien. Elle

a refusé d'en savoir plus au nom de règles qu'elle a apprises et idéalisées, et qu'elle nous ressert ce jour-là pour le plus grand bonheur de la personne représentant l'Ordre.

Le jury est totalement emballé, "elle est carrée dans sa tête". Elle a déjà été à ce salon immobilier et elle s'est fait un contact dit une architecte impressionnée, "des trucs qu'on n'arrive pas à faire, ah ah [rires]". Échanges de regards entre deux archis qui surjouent la petite agence "artisanale", eux ne vont pas se dévoyer en sollicitant les méchants privés, mais les jeunes qui le font, ils ont raison, c'est comme ça qu'on trouve du travail.

Je passe la dernière présentation, un cas pourtant intéressant, mais ce texte serait trop long.

P. est habilitée, N. est habilitée, O. est refusée.

Le moment fut douloureux. Intérieurement, sinon c'était cordial. J'ai essayé plusieurs heures durant d'analyser ce qui s'était passé, ma colère, mon énervement. La conception que je me fais d'un architecte capable d'exercer en son propre est si éloignée de ce qui s'est dit lors de ce jury, de ce qu'ils ont trouvé eux important, que je suis nécessairement troublée. La réflexivité ne semble pas avoir court.

La HMONP c'est l'entrée (ou le retour ?) de l'Ordre dans les écoles, l'Ordre ce jour-là recrute. Au regard des commentaires, le nom propre c'est l'exercice libéral. Pourtant ces deux termes se recouvrent-ils ? Et surtout, l'exercice libéral tel que l'Ordre le définit, insistant avant tout sur les meilleures conditions d'exercice, cela n'amène à mon sens qu'à ressasser les problèmes de la profession. On cause entre soi, et surtout entre certains architectes, ce jour-là les petites agences. Comment faire payer son travail, et notamment son travail intellectuel ? Comment éviter que l'architecte ne se fasse toujours plus grignoter ce qui relève de son métier (par exemple le chantier) ? Réponses : les grilles forfaitaires, les conventions col-

lectives. À mon sens, ce jour-là, il n'a pas été question de projet ou d'architecture mais d'outils de travail désincarnés et décontextualisés. La HMONP participe de la reproduction d'une profession et de ses professionnels. Pas capable de faire la place aux expériences d'une jeune architecte qui va à Londres et côtoie une autre manière de faire l'architecture, pas capable de discuter de l'avenir du rôle de l'archi coordinateur qu'on peut pourtant faire en son nom propre... Alors que l'on pourrait attendre de la HMONP qu'elle permette de partir des choses telles qu'elles se font, pour mieux les réguler, les encadrer, et assurer en effet de bonnes et nouvelles conditions d'exercice, on y perçoit surtout que l'on s'y arc-boute sur des chimères et une vision nostalgique du métier.